

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957 - 1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 mai 1958.

MESSAGE

DE

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

AU PARLEMENT

TRANSMIS AU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

PAR M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ET LU

Par M. Gaston MONNERVILLE

Président du Conseil de la République.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président

Paris, le 29 mai 1958.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous le présent pli, le texte du message au Parlement de M. le Président de la République, dont je donnerai lecture à l'Assemblée Nationale dans sa séance de ce jour.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération:

Le Président,

Signé: ANDRÉ LE TROQUER

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Parlement,

Le jour même où le Congrès du Parlement, sans que j'aie brigué cet honneur, m'a appelé à la Première Magistrature de la République, j'ai pris l'engagement — et je le tiendrai jusqu'au bout — d'obéir scrupuleusement à la Constitution. Mais j'ai tenu à ajouter aussitôt que nous ne saurions défendre efficacement nos libres institutions que si nous savions les réformer.

Je vous l'ai redit dans mon message inaugural. J'ai, depuis lors, dans la plupart de mes discours publics, répété que parmi toutes les vraies Démocraties, la République française est, d'une part, celle qui est assaillie par les problèmes les plus redoutables, et d'autre part, celle dont les Gouvernements sont le plus fragiles et, par conséquent, le plus débilés.

Si j'ai ainsi dépassé les limites traditionnelles que s'étaient imposées mes prédécesseurs, je m'y suis cru autorisé, non seulement par l'assentiment des Chefs de Gouvernement successifs, mais aussi, je le sais, par l'approbation de la grande majorité d'entre vous.

Quatre ans et demi auront bientôt passé sans que mes appels de plus en plus instants soient suivis d'effet. Et quels que fussent la valeur et le patriotisme des hommes qui se sont succédé au pouvoir, l'Etat n'a cessé de se désagréger.

Nous voici maintenant au bord de la guerre civile.

Après s'être, depuis quarante ans, tant battus contre l'ennemi, les Français vont-ils, demain, se battre contre les Français ?

De part et d'autre, des hommes ont la conviction profonde de servir la Patrie que, parmi les uns comme parmi les autres, beaucoup ont défendue au prix de si durs sacrifices. De part et d'autre, on semble s'apprêter au combat fratricide. Sommes-nous donc une Nation où la force pourrait primer le droit ? Quels que soient les vainqueurs provisoires, que resterait-il, après une lutte inexpiable, que resterait-il de notre France ?

Il y a eu, au long de notre histoire, après les plus violentes discordes intestines, de grands jours de réconciliation française dans un sursaut d'unité nationale.

L'unité nationale, ce n'est pas dans l'anarchie, c'est seulement dans le respect de la loi qu'elle peut se réaliser.

Quand il s'agit de former un Gouvernement, en l'état présent de notre Constitution, le Président de la République propose et l'Assemblée Nationale dispose.

Il ne saurait être évidemment question, cette fois, que je multiplie les désignations. Le choix qui m'incombe est donc lourd de conséquences. Il fait peser sur moi une exceptionnelle responsabilité.

C'est pourquoi je dois m'en expliquer franchement devant vous.

Dans le péril de la Patrie et de la République, je me suis tourné vers le plus illustre des Français, vers celui qui, aux années les plus sombres de notre histoire, fut notre Chef pour la reconquête de la liberté et qui, ayant ainsi réalisé autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour rétablir la République.

A quelles conditions accepterait-il d'assumer la charge accablante du pouvoir ? Ces conditions permettraient-elles d'escompter pour son investiture la majorité nécessaire ?

J'ai demandé à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et à Monsieur le Président du Conseil de la République — que je remercie de leur précieux concours — de bien vouloir s'en entretenir d'urgence avec le Général de Gaulle. Cet entretien m'a révélé, qu'en l'état, il reste à surmonter des difficultés considérables.

Dois-je donc renoncer à faire appel à celui dont l'incomparable autorité morale assurerait le salut de la Patrie et de la République ?

En un pareil jour, l'Union Sacrée est le devoir suprême. Elle nous commande à tous d'y sacrifier, s'il le faut, une part de nos préférences et même de nos convictions.

A vous, Représentants de la Nation, je dis qu'il ne peut plus être question de fixer dans le huis-clos des groupes le destin de la Patrie. C'est seulement quand le Président de la République aura pris l'initiative que lui réserve la Constitution que vous vous prononcerez souverainement et librement.

Je demande au Général de Gaulle de bien vouloir venir conférer avec le Chef de l'Etat et d'examiner avec lui ce qui,

dans le cadre de la légalité républicaine, est immédiatement nécessaire à un Gouvernement de Salut National, et ce qui pourra, à échéance plus ou moins proche, être fait ensuite pour une réforme profonde de nos institutions.

Je prendrai alors en mon âme et conscience la décision qui m'incombe.

Si l'échec de la tentative que j'ai effectuée devait faire apparaître que dans un moment aussi critique je me suis trompé, je ne manquerais pas d'en tirer aussitôt les conséquences inéluctables. Faute de conserver dès lors l'autorité morale plus que jamais nécessaire à celui qu'on appelle communément l'arbitre suprême, je ne pourrais que transmettre immédiatement la plénitude de mes fonctions à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, conformément à l'article 41 de la Constitution.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Parlement,

Que mon dernier mot soit de confiance — confiance en ce peuple admirable qui, après avoir souffert les plus douloureuses épreuves de sa longue histoire, offre à la France les perspectives du plus magnifique renouveau.

Représentants de la Nation, le destin de ce peuple est en vos mains. Chacun de vous, avec sang-froid et dans la dignité, arrêtera, le moment venu, ses résolutions pour que vive la France et que vive la République!

Paris, le 29 mai 1958.

Signé: RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le Président du Conseil des Ministres,

Signé: Pierre PFLIMLIN.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Signé: Robert LECOURT.